





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2021-547**

**Séance publique du**

**26 mars 2021**

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ  
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20210326- lmc1192695-DE-1-1
Date de signature : 01/04/21
Date de réception : jeudi 1 avril 2021
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : CULTURE PROVENÇALE - VOTE ET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX  
ASSOCIATIONS "OUSTAU DE PROVENCO" ET "LI VENTURIE" - EXERCICE 2021 - ADOPTION  
D'UN AVENANT -**

Le 26 mars 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 19/03/21, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Dominique AUGÉY à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise COURANJOU à Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Joëlle CANUET, Madame Amandine JANER à Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Madame Fabienne VINCENTI à Madame Perrine MEGGIATO, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Arlette OLLIVIER donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées  
et Attractivité  
Direction de la Culture

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 MARS 2021

Nomenclature : 7.5  
Subventions

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Arlette OLLIVIER

**Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE**

**OBJET** : CULTURE PROVENÇALE - VOTE ET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS "OUSTAU DE PROVENCE" ET "LI VENTURIE" - EXERCICE 2021 - ADOPTION D'UN AVENANT -- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Aix-en-Provence, ancienne Capitale de la Provence a la chance de pouvoir s'appuyer sur un tissu associatif dynamique œuvrant dans le domaine de la culture provençale.

Les manifestations proposées tout au long de l'année rappellent les traditions de notre territoire, mais les revisitent également, dans un cadre de modernité, soucieux de préserver notre identité.

Qu'il s'agisse d'animations sur le domaine public, d'expositions, d'enseignement de la langue et de la musique, ou même d'édition ou de collectage, l'offre artistique relative à notre patrimoine culturel provençal ne cesse de s'accroître, y compris en direction des jeunes (cours de pratique musicale d'instruments typiques comme le galoubet tambourin enseigné par exemple au Conservatoire Darius Milhaud).

Deux associations sont particulièrement actives pour le développement de la culture provençale sur l'ensemble du territoire :

L'association "Li Venturié" qui a pour but la promotion de la spécificité provençale dans les domaines de la langue, du patrimoine, des arts, des traditions, et des produits du terroir ;

Et l'association "Oustau de Prouvènço" qui est chargée de soutenir et coordonner les initiatives de la culture provençale (crèche de Noël, programmation de la Pastorale Maurel, Académie du Tambourin...)

Afin d'élargir ses propositions 2021, cette association prévoit de renforcer son action avec notamment la mise en place de rendez-vous réguliers auprès du jeune public (contes en provençal pour enfant), de soutenir la restitution et la diffusion de la lecture-spectacle « Les contes de l'Alycastre » en partenariat avec le réalisateur Dominique Dattola, d'organiser Les Cantejadas (manifestation unique rassemblant près de 500 enfants chantant en provençal), et d'accompagner la nouvelle édition du « Before Festival ZikZac » en collaboration avec le Café-Musiques La Fonderie autour des cultures d'Oc modernes. Enfin, elle souhaite œuvrer au retour de la fête de la Sainte Barbe à Aix (en lien étroit avec les Sapeurs-Pompiers d'Aix) ...

Les conventions triennales d'objectifs 2019 à 2021 pour ces deux associations ont été adoptées par délibération N°DL.2019-31 du 1<sup>er</sup> février 2019.

En raison des actions nouvelles proposées par l'association "Oustau de Prouvènço" il est proposé un complément de subvention de fonctionnement d'un montant de 3 000 € qui nécessite l'adoption d'un avenant à sa convention initiale.

Je vous propose aujourd'hui de voter le montant annuel 2021 des subventions de fonctionnement et le complément de subvention en faveur de l'association "Oustau de Prouvènço" ; les modalités d'échelonnement des versements sont indiquées dans les conventions.

Ces propositions ont été validées en mars 2021.

Aussi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** pour l'exercice 2021 des subventions de fonctionnement à l'association «Oustau de Prouvènço» d'un montant de 23 000 € et à l'association «Li Venturié» d'un montant de 35 000 €
- **ATTRIBUER** pour l'exercice 2021, un complément de subvention de fonctionnement à l'association «Oustau de Prouvènço» d'un montant de 3000 €
- **DIRE** que ces dépenses seront imputées au budget de la Ville 33 – 6574 – 923 /1009 qui présente les disponibilités suffisantes.
- **ADOPTER** un avenant relatif à la subvention de fonctionnement complémentaire à l'association «Oustau de Prouvènço» d'un montant de 3 000 €
- **AUTORISER** le versement de subventions de fonctionnement à ces deux associations.

- **AUTORISER** Madame Le Maire ou son représentant à signer l'avenant ci-annexé ainsi que tout document afférent.

DL.2021-547 - CULTURE PROVENÇALE - VOTE ET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS "OUSTAU DE PROVENCO" ET "LI VENTURIE" - EXERCICE 2021 - ADOPTION D'UN AVENANT --

Présents et représentés	: 54
Présents	: 37
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

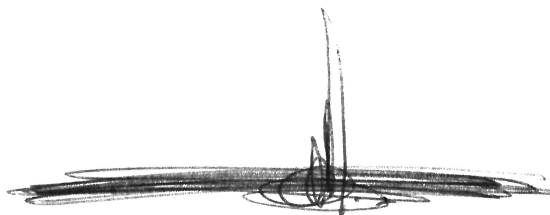
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION  
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE  
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA  
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE  
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : [assemblees@mairie-aixenprovence.fr](mailto:assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

Téléphone : 04 42 91 90 00